



REGLEMENT CONCOURS AMBITIONS+

1 - Conditions d'inscription au concours Ambitions+

Le Concours Ambitions+ est une banque d'épreuves qui regroupe, 4 écoles de management en 5 ans - Grade Master : EBS Paris, EDC Paris Business School, ESCE, IPAG Business School. Il est destiné à recruter les élèves en troisième et en quatrième année pour les titulaires d'un diplôme ou d'un titre sanctionnant respectivement deux et trois années d'études dans l'enseignement supérieur.

a- Conditions de candidature et d'admission

Aucune condition d'âge, de nationalité, d'aptitude physique n'est exigée pour s'inscrire au concours Ambitions+.

Les candidats intéressés par un ou plusieurs établissements proposant des spécialisations/majeures en apprentissage devront néanmoins remplir les conditions suivantes :

- L'apprenti doit avoir 25 ans au plus (moins de 26 ans) au début de l'apprentissage*
- L'apprenti doit avoir 29 ans au plus (moins de 30 ans) au début de l'apprentissage lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment souscrit, et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- L'apprenti n'a aucune limite d'âge lorsque le contrat d'apprentissage est conclu par une personne reconnue travailleur handicapé

Le nombre de places offertes est publié annuellement dans le Bulletin Officiel de l'Education Nationale (BOEN). Sont également publiées des informations sur les épreuves écrites et orales (propres à chaque école) du concours (nature, durée et coefficients des épreuves).

Sont admis à se présenter en 3^e année (Bac+2)

1. Les candidats titulaires (ou en cours d'obtention) d'un titre ou d'un diplôme sanctionnant un cycle d'études de 2 ans post-Baccalauréat (BTS, DUT, Licence 2...) français ou étranger équivalent ou admis en dispense par le directeur de l'école sur proposition de la Commission d'Equivalence.

Sont dispensés de la condition de titre certifié ou de diplôme, les candidats justifiant d'une attestation de réussite complète aux 2 premières années d'études d'un cycle d'une durée continue supérieure à deux ans et non diplômant à ce niveau d'études. (Pour une formation délivrant un titre RNCP ou diplôme visé)

2. Les candidats ayant effectué et validé (120 crédits ECTS) après deux années de classe préparatoire économique et commerciale, littéraire ou scientifique dans une école ou un établissement reconnu par l'Etat.

Sont admis à se présenter en 4^e année (Bac+3/+4)

1. Les candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant trois années d'études dans l'enseignement supérieur européen pour 180 crédits ECTS (type Licence).
2. Les candidats titulaires d'un titre certifié niveau II (niveau 6, selon niveau nomenclature européenne) enregistré au R.N.C.P. (Répertoire National des Certifications Professionnelles) (Bac +4).
3. Les candidats titulaires d'un certificat d'inscription dans un cycle d'études de 4 ans minimum visé ou certifié et justifiant d'une attestation de réussite complète aux trois premières années de ce cycle, délivrée par l'établissement (attestation validant l'obtention de 180 crédits ECTS).
4. Les candidats titulaires (ou en cours d'obtention) d'un titre ou d'un diplôme sanctionnant un cycle d'étude de 3 ans post-Baccalauréat français ou étranger équivalent ou admis en dispense par le directeur de l'école sur proposition de la Commission d'Equivalence.

Les candidats s'inscrivent à l'une des 7 sessions proposées à partir de l'année 2022, dans le nombre d'établissements de leur choix :

1/ Le candidat ne pourra se présenter qu'à une seule session de concours par année universitaire, quel que soit le nombre d'établissements choisis.

Toute tentative d'inscription à plusieurs sessions dans la même année sera considérée comme frauduleuse, ne donnera pas accès au concours et ne donnera lieu à aucun remboursement.

2/ En cas de candidature à un seul établissement, à une session donnée, le candidat se verra refuser l'accès à l'une des sessions ultérieures dans un autre établissement.

Les candidats étrangers sont admis à concourir dans les mêmes conditions que les candidats français sous réserve de satisfaire aux conditions fixées par le présent règlement. Néanmoins, EBS Paris, EDC Paris Business School, ESCE, IPAG Business School proposent des voies d'accès spécifiques pour les étudiants résidant à l'étranger dont les modalités d'admission sont disponibles sur chaque site internet des écoles.

L'admission n'est valable que pour l'année en cours. Elle n'est acquise qu'à condition que le candidat soit titulaire du diplôme ou titre au moment de la rentrée universitaire. Sauf dans les cas de force majeure (dûment justifié), un candidat admis, qui ne s'est pas inscrit à l'EBS Paris, EDC Paris Business School, ESCE, IPAG Business School dans les délais prévus pour chaque session, perd le bénéfice de son admission et devra, s'il souhaite intégrer l'une des écoles l'année suivante, passer de nouveau l'ensemble des épreuves du concours. Les reports d'admission d'une session à l'autre ou d'une année à l'autre ne sont donc pas autorisés.

b- Modalités d'inscription au concours Ambitions⁺

Chaque école organise les épreuves d'admission selon le schéma suivant :

- **une étude de dossier commune** avec des éléments obligatoires. Le dossier est étudié dans un délai de 3 jours suivant le jour de la clôture de la session choisie par candidat.

- **des épreuves écrites communes**, qui comprennent un test d'aptitudes et une épreuve d'anglais, à distance via une solution digitale dédiée accessible depuis un ordinateur.

L'épreuve d'anglais dure 1H (accès limité et vérifié).

Le test d'aptitudes dure 1H (accès limité et vérifié).

Les deux épreuves précédemment citées prendront la forme d'un QCM (questionnaire à choix multiple). La présentation des documents officiels (passeport, carte d'identité) au début de chaque épreuve est obligatoire.

- Pour ceux qui ne peuvent pas les passer « On-line » pour une raison valable, le campus de rattachement pour le concours offrira la possibilité de passer l'épreuve dans l'école sur RDV, dans les mêmes conditions qu'à distance (réservation d'une salle 72h avant la date de clôture de la session à laquelle le candidat postule)
- Le candidat passera l'épreuve sur les créneaux dédiés et dans les mêmes conditions qu'à distance.

Aucun report des épreuves orales ne sera autorisé si le candidat ne s'est pas présenté à l'ensemble des épreuves écrites.

Dès lors que le candidat a initié au moins une des épreuves écrites, aucun report de la session ne sera autorisé.

Tout dossier incomplet à la date de clôture empêchera le passage à la session souhaitée.

Les résultats sont communs aux écoles. Ils sont publiés sur internet via l'espace personnel du candidat, à la date définie dans le calendrier des sessions.

- des épreuves orales propres à chaque école

Les candidats participent à des épreuves orales dans les écoles présentées.

Les épreuves orales se dérouleront dans les deux jours suivant les épreuves écrites.

Le candidat choisit alors les créneaux de son choix* (demi-journées) parmi ceux qui auront été proposés par les écoles pour passer, dans chacun des établissements, les épreuves orales dédiées.

** Sous réserve de disponibilité desdits créneaux*

Il est précisé que toutes contestations ou tous litiges relatifs aux épreuves d'admission au sein des écoles membres relèvent exclusivement de leur responsabilité.

Le candidat doit impérativement respecter la procédure d'inscription suivante :

1) Constitution du dossier de candidature, disponible sur internet.

Les inscriptions au concours Ambitions⁺ se font exclusivement en ligne avec paiement sécurisé.

Les pièces justificatives exigées pour l'inscription au concours Ambitions⁺, à fournir en un seul exemplaire, sont :

• Pour la candidature :

- ✓ Une photo d'identité
- ✓ Une photocopie de la Pièce d'Identité
- ✓ Une attestation DEFINITIVE de Bourse de l'année scolaire en cours (si étudiant boursier) ;
- ✓ *si étudiant durant l'année du concours :*
 - un certificat de scolarité précisant le niveau, l'année d'étude et l'intitulé du diplôme préparé ;
 - les bulletins de notes des 2 semestres de l'année N-1 et le bulletin du 1er semestre de l'année en cours ;
- ✓ *si non étudiant durant l'année du concours :*
 - le dernier diplôme déjà obtenu (BTS, IUT, Licence ...) ;
 - les bulletins de notes des 2 semestres de l'année d'obtention du diplôme attestant de l'obtention des crédits ECTS (exemple : 2 années validées en école de commerce) ;

- ✓ Un CV pour évaluer l'expérience professionnelle du candidat, ou son expérience à l'international (y compris les expériences à venir) ;
- ✓ Une lettre de motivation reprenant le projet professionnel du candidat (et/ou tout autre élément pertinent à porter à la connaissance du jury).

• Pour l'intégration :

Une liste de documents spécifiques à chaque école figurera dans le dossier d'inscription.

Le service Admissions de l'école choisie comme centre d'examen se réserve le droit de reporter à une session ultérieure tout dossier de candidature incomplet.

Le candidat est tenu d'informer la délégation générale d'Ambitions+ de tout changement de ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone...) pendant toute la durée du concours (de son inscription jusqu'à la publication des résultats).

2) Choix du campus de rattachement pour le concours* pour les épreuves écrites communes

**Par campus de rattachement, il est entendu l'établissement par lequel le dossier de candidature sera évalué.*

Le candidat peut choisir de postuler en ligne pour un ou plusieurs établissements.

• Candidat à 1 établissement :

Le candidat mentionne sa candidature unique à l'établissement choisi.

En cas d'admission ou non à cet établissement, il ne pourra plus candidater pour d'autres établissements au cours des sessions de la même année.

S'il est admis dans l'établissement choisi, il ne sera en aucun cas autorisé à s'inscrire au concours d'un autre établissement membre du concours Ambitions+.

• Candidat à plusieurs établissements :

Le candidat choisit, en ligne, son campus de rattachement pour le concours (établissement qui évalue le dossier).

Toute contestation ou tout litige relatif aux épreuves et résultats relève de la responsabilité des écoles (en fonction des écoles choisies par le candidat lors de sa candidature en ligne).

S'il est admis dans plusieurs établissements, il devra indiquer de façon définitive son choix en faveur d'un établissement dans les délais fixés pour la session. En aucun cas, il ne pourra revenir sur cette décision.

La procédure d'inscription au sein des établissements relève de la responsabilité de ceux-ci.

c- Conditions financières

Les droits d'inscription au concours Ambitions+ s'élèvent à 100€ pour 1 établissement auxquels s'ajoutent 50 € par établissement supplémentaire. Ils sont à verser par paiement électronique.

En cas de désistement, les candidats pourront obtenir le remboursement des droits d'inscription au concours versés, sous réserve d'en avoir formulé la demande par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse du concours Ambitions+ : 27 avenue Claude Vellefaux, Bureau B-307, 75010 Paris dans un délai maximal de 14 jours francs après le paiement en ligne. Il sera intégralement remboursé,

même si les 14 jours calendaires excèdent la date de clôture des inscriptions (Loi Consommation : date de paiement en ligne + 14 jours calendaires).

Tout désistement au concours entraîne le désistement à toutes les écoles choisies. Il ne pourra être procédé à aucun remboursement partiel.

En cas d'absence à l'une des épreuves écrites ou orales la totalité du montant des droits d'inscription restera acquise sauf cas de force majeure, et en cas de motifs légitimes et impérieux, pièces justificatives à l'appui, transmises dans un délai de 48h maximum après l'absence par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse du concours Ambitions+ : 27 avenue Claude Vellefaux, Bureau B-307, 75010 Paris.

Les boursiers (dans ce cas, le candidat devra lors de son inscription fournir une copie numérique de la décision nominative d'attribution définitive d'une bourse pour l'année scolaire en cours, délivrée par le rectorat ou par le CROUS) et les étudiants ayant un statut d'alternant au moment de l'inscription au concours (sur présentation d'un justificatif) peuvent bénéficier d'une réduction de 50% des droits d'inscription.

2- Organisation des épreuves communes

a- Les épreuves

EPREUVES ECRITES COMMUNES

	Durée	EBS Paris	EDC Paris	ESCE	IPAG BS	Format
Dossier		Bonus	Bonus	Bonus	Bonus	Téléchargement
Anglais	1H	Coef 5	Coef 5	Coef 6	Coef 4	QCM
Test d'aptitudes	1H	Coef 5	Coef 5	Coef 4	Coef 6	QCM
TOTAL		10	10	10	10	

Les épreuves (sujets et corrigés) sont élaborées par une instance académique composée d'enseignants des quatre établissements. Quelle que soit la session, les épreuves écrites se déroulent à distance via une solution digitale dédiée accessible depuis un ordinateur et elles sont de nature et de niveau équivalents.

Toute réclamation relative aux épreuves relève de la responsabilité campus de rattachement pour le concours choisi par le candidat.

Détail des épreuves :

1) Etude du dossier

CONDITIONS D'ADMISSION CANDIDATURE :

1. Dépôt du dossier de candidature sur le site du concours <https://candidature.concours-ambitions.com/>

Les candidats doivent compléter leur dossier dans leur espace candidat sur le site d'AMBITIONS+

2. L'étude du dossier tiendra compte :
 - Du niveau académique du candidat ;
 - De son expérience professionnelle ou de son expérience à l'international, acquise ou envisagée dans les mois à venir ;
 - De ses motivations et de la cohérence de son projet de formation.

Données obligatoires pour le dossier :

- Si diplôme déjà obtenu : les bulletins de notes des 2 semestres de l'année d'obtention du diplôme
- Si l'obtention du diplôme est en cours : les bulletins de notes des 2 semestres de l'année précédente et le bulletin du 1er semestre de l'année en cours.
- CV avec expérience en entreprise et/ou à l'international
- Lettre de motivation reprenant le projet professionnel

Données complémentaires - Si obtenu :

- Diplôme de niveau de langue étrangère
- Autres éléments que le candidat souhaitera ajouter au dossier : expériences ou projets d'engagement menés pendant son parcours d'études supérieures ou en dehors, des activités péri-ou extra-scolaires, des stages ou des emplois, toute pratique culturelle ou sportive, des participations à des concours ou son engagement au sein d'un dispositif d'ouverture sociale.
- Toutes les expériences comptent et peuvent être valorisées. Le candidat peut faire état de diplômes, d'attestations, de certifications, de lettres de recommandations.

2) Test d'aptitudes : QCM

Durée : 1 heure

Cette épreuve se déroule à distance via une solution digitale dédiée.

L'épreuve s'articule autour des 4 thématiques suivantes :

- La capacité de calcul : 15 questions
- La capacité de raisonnement : 7 questions
- La capacité d'expression : 8 questions
- La capacité de logique : 7 questions

3) Anglais : QCM

Durée : 1 heure

Cette épreuve se déroule à distance via une solution digitale dédiée.

L'épreuve s'articule autour des 3 thématiques suivantes :

- Analyse de documents : 10 questions
- Analyse audio : 10 questions
- Connaissances grammaticales et étendue du vocabulaire : 20 questions pour une admission en 3^{ème} année / 30 questions pour une admission en 4^{ème} année

4) Epreuves orales (propres à chaque école) :

Ecole	Epreuve	Durée Préparation + Epreuve	Coefficient	Total
EBS Paris	Entretien individuel français et anglais	45 min	15	15
EDC BS	Entretien individuel français et anglais	45 min	15	15
ESCE	Entretien de motivation en français et anglais	45 min	15	15
IPAG BS	Entretien individuel	30 min	9	15
	Entretien anglais	15 min	6	

Nature des épreuves orales :

EBS Paris :

L'entretien individuel est l'occasion pour le candidat de se dévoiler et valoriser sa personnalité, son parcours et ses motivations. Il se démarquera par sa connaissance de l'école et sa capacité à expliquer au jury en quoi l'EBS est en adéquation avec son projet.

C'est un moment d'échange privilégié qui permet au candidat de poser toutes ses questions au jury et à celui-ci de s'assurer de la compatibilité du candidat avec les valeurs propres à l'école.

EDC Paris Business School :

La motivation joue un rôle prépondérant dans la réussite d'un parcours de formation a fortiori de type programme Grande Ecole. Cet entretien individuel a donc vocation à appréhender la personnalité, la cohérence du parcours, le projet professionnel et les compétences personnelles du candidat. Cet échange se déroule principalement en français mais basculera en langue anglaise via une à plusieurs questions posées dans cette langue. Le candidat pourra même se trouver dans la peau de l'interviewer pendant quelques instants. Dans la foulée de cet échange, les membres du jury synthétisent leurs impressions et attribuent une note.

ESCE :

L'ESCE recherche des candidats dont la motivation et le futur projet professionnel sont liés aux activités internationales de l'entreprise. Le jury (2 membres), composé de professeurs de l'école et/ou d'un ancien élève de l'ESCE aujourd'hui en activité en entreprise, fera tirer au sort un sujet parmi une liste de thématiques liées à l'actualité internationale que le candidat pourra préparer puis exposer.

Dans un second temps, il tentera d'évaluer le potentiel et la personnalité du candidat dans sa poursuite d'études à l'école ainsi que sa motivation à intégrer le cursus de l'école.

IPAG Business School :

L'entretien individuel permet au candidat d'exposer son parcours, ainsi que ses motivations pour des études de management, pour l'IPAG et pour la spécialisation envisagée. Le jury appréciera la cohérence de son projet, la sincérité de son discours, son niveau de culture générale et son ouverture sur le monde. L'entretien doit être un moment d'échange privilégié. Le candidat doit donc profiter des 30 minutes de l'épreuve pour se montrer tel qu'il est.

L'entretien en anglais est principalement destiné à mesurer la capacité de compréhension et d'expression orale du candidat en langue anglaise.

Rappel

En cas d'inscription à plusieurs établissements, l'étudiant choisit l'un des établissements comme campus de rattachement pour le concours (établissement en charge de l'évaluation du dossier).

Tous les candidats ayant commencé les épreuves écrites sont considérés comme ayant participé au concours et doivent passer obligatoirement les épreuves orales de la session choisie. Il ne sera en aucun cas autorisé à diviser les passages des épreuves écrites et orales du concours Ambitions⁺ en plusieurs sessions.

Tous les candidats ayant commencé les épreuves sur la plateforme dédiée aux épreuves de test d'aptitudes et d'anglais sont considérés comme ayant participé au concours. Sont éliminés les candidats qui, même indépendamment de leur volonté, pour quelque motif que ce soit, s'abstiennent de participer à l'une des épreuves ou qui se connectent trop tard à la plateforme pour passer les épreuves.

Lors des épreuves, il est interdit aux candidats :

D'utiliser un quelconque moyen de communication autre que celui destiné à passer l'épreuve. Ainsi, les téléphones portables et, plus généralement, tous les appareils d'échange ou de stockage de données doivent être déconnectés. Aucun appareil même éteint ne doit être conservé ni sur les tables de composition, ni à proximité du candidat. Par ailleurs, il est interdit d'introduire dans le lieu des épreuves tout document ou note ou de recevoir des renseignements de l'extérieur.

Pour chaque session, les épreuves écrites se déroulent sur une demi-journée académique et sur des créneaux définis.

L'anglais débutera à 10h (heure française), et le test d'aptitudes à 12h (heure française).

Si un candidat présente un handicap (dyslexie par exemple), il peut prétendre à un tiers temps supplémentaire pour ses épreuves écrites et/ou orales. Pour justifier de cet état, il doit IMPÉRATIVEMENT adresser une attestation médicale de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), de l'Inspection Académique ou du Service de la Médecine Préventive de son établissement au concours Ambitions⁺. Un certificat du médecin ne sera pas accepté. Cette demande de tiers temps doit être notifiée au campus de rattachement pour le concours lors de la candidature en ligne en envoyant la copie numérique de son attestation dans un délai minimum de 10 jours calendaires avant le début des épreuves.

Toute tentative de violation de ce présent règlement peut conduire à l'élimination du candidat. D'une manière générale, toute fraude ou tentative de fraude individuelle ou collective dûment constatée entraîne l'exclusion du concours. Aucune sanction immédiate n'est prise en cas de flagrant délit. Le responsable du centre d'examen établit un rapport qu'il transmet au président du jury d'admission.

L'exclusion du concours est prononcée par le jury d'admission de chaque école. Aucune décision ne peut être prise sans que l'intéressé ait été convoqué pour présenter sa défense avant la réunion du jury. La décision motivée est notifiée sans délai à l'intéressé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Toute copie apparaissant suspecte en cours de correction est signalée par le correcteur au président du jury. En cas de fraude reconnue, son auteur est exclu du concours dans les conditions prévues ci-dessus.

En s'inscrivant au concours Ambitions⁺, le candidat s'oblige à prendre connaissance de ce présent règlement et à le respecter. Les informations communiquées par le candidat doivent être exactes et sans

omission. Le candidat doit vérifier ses déclarations et contrôler ses démarches et, en cas d'erreur, le signaler sans retard.

3- Proclamation des résultats et admission

a- Publication

Le recteur d'académie, chancelier des universités, nomme les jurys d'admission et de fin d'études (arrêté du 8 mars 2001). Le président du jury appartient à un corps d'enseignants-chercheurs ainsi que le vice-président qui le supplée en cas d'empêchement. Nul ne peut exercer la fonction de président du jury plus de cinq années consécutives au sein d'un même jury. Le recteur d'académie (ou son représentant) assiste aux délibérations du jury avec voix consultative en tant que garant de la légalité. A la clôture des opérations, le président du jury adresse au recteur d'académie, chancelier des universités, le procès-verbal signé par les membres du jury et la liste des étudiants proposés à l'admission et à l'obtention du diplôme. Les décisions du jury sont sans appel.

Les jurys d'admission ne seront réunis qu'une fois par session, par chacun des établissements présents dans la banque d'épreuves écrites communes Ambitions+. Aucun jury d'admission ne pourra être réuni en dehors des dates fixées en amont et transmises au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Les résultats sont publiés sur internet sur l'espace personnel du candidat. (www.candidature.concours-ambitions.com)

b- Modalités d'intégration

Une fois les résultats prononcés et publiés sur internet, le candidat admis recevra dans son espace personnel un lien d'inscription ou téléchargera depuis son espace personnel un dossier du ou des établissements concernés. Le candidat devra s'inscrire à l'établissement de son choix sous 10 jours ouvrés, à compter du lendemain de l'annonce des résultats sur internet :

- Soit en remplissant et renvoyant par la Poste, cachet de La Poste faisant foi, le dossier téléchargé
- Soit en ligne via un lien d'inscription.

Les candidats admis doivent constituer leur dossier d'inscription et l'adresser à l'école à la date prévue. Au-delà de cette date, en fonction des places disponibles, les candidats figurant sur les listes d'attente sont informés de leur admission définitive et doivent s'inscrire selon la procédure indiquée.

Si le candidat est admis sur liste principale : Il doit retourner son dossier d'inscription dans les délais pour ne pas perdre sa place dans cette école.

Un acompte sur les droits de scolarité est demandé afin de confirmer sa place dans l'école (chaque école membre précisera le montant de cet acompte et de ses frais de scolarité et les conditions de remboursement dans ses procédures d'inscription).

Toutefois, il est d'ores et déjà précisé, sans que soit remis en cause le pouvoir de chaque école sur sa procédure d'admission et d'inscription, qu'en cas de force majeure ou de non obtention du diplôme dans les délais impartis en vigueur, cet acompte est rétrocédé.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité.

Les inscriptions hors délais ne seront pas validées.

Aucune modification ne peut être opérée après clôture des inscriptions.

Conformément aux règles visant à protéger les personnes contre la transmission et l'usage abusif des données personnelles, les écoles du concours Ambitions+ s'engagent à protéger les données communiquées par le candidat. Ces données sont utilisées par les écoles du concours Ambitions+ exclusivement dans les opérations relatives à l'organisation du concours et des admissions. A ce titre, elles peuvent être transmises, selon les nécessités, aux différents intervenants qui participent au processus de sélection (organe de gestion informatique, centres de concours, organisme d'affectation dans les écoles). En validant son inscription, le candidat autorise expressément l'utilisation et la transmission de ces données selon les nécessités d'organisation du concours et des procédures d'admission dans les écoles.

Les procédures d'inscription sont propres à chacune des écoles membres.
Toute réclamation relative aux résultats et à l'intégration relève de la responsabilité de chaque école membre concernée.

Les dates des sessions de l'année en cours sont précisées en ANNEXE 1.

EBS Paris
Franck Bostyn
Directeur Général

ESCE
Christophe Boisseau
Directeur Général et Président du concours

EDC Paris
William Hurst
Directeur Général

IPAG BS
Guillaume Bigot
Directeur Général

« Le présent règlement est susceptible d'être mis à jour et sera disponible sur internet ou sur demande »

ANNEXE 1

Calendrier d'ouverture des centres d'examens CONCOURS AMBITIONS+ 2021-2022

SESSIONS	DATE LIMITE DE CANDIDATURE	EPREUVES ECRITES	CENTRE D'EPREUVES ECRITES	ORAUX	Dates des jury écoles	RESULTATS	INSCRIPTION AUX ECOLES Date limite de remise des dossiers *
session 1 / janvier	dimanche 23 janvier 2022	mercredi 26 janvier 2022	Paris Nice	jeudi 27 janvier 2022 vendredi 28 janvier 2022	jeudi 10 février 2022 ou vendredi 11 février 2022 possible lundi 14 février	mardi 15 février 2022 à 15h	mardi 1er mars 2021 inclus
session 2 / mars	jeudi 3 mars 2022	mardi 8 mars 2022	Paris Nice	mercredi 9 mars 2022 jeudi 10 mars 2022	vendredi 18 mars 2022 ou lundi 21 mars 2022 ou possible mardi 22 mars	mercredi 23 mars 2022 à 15h	mercredi 6 avril 2022 inclus
session 3 / avril	dimanche 3 avril 2022	mercredi 6 avril 2022	Paris Nice	jeudi 7 avril 2022 vendredi 8 avril 2022	mardi 19 avril 2022 ou mercredi 20 avril 2022 possible jeudi 21 avril	vendredi 22 avril 2022 à 15h	vendredi 6 mai 2022 inclus
session 4 / mai	dimanche 15 mai 2022	vendredi 20 mai 2022	Paris Nice	lundi 23 mai 2022 mardi 24 mai 2022	lundi 30 mai 2022 ou mardi 31 mai 2022 possible lundi 1er juin	jeudi 2 juin 2022 à 15h	vendredi 17 juin 2022 inclus
session 5 / juin	mardi 7 juin 2022	vendredi 10 juin 2022	Paris Nice	lundi 13 juin 2022 mardi 14 juin 2022	mercredi 22 juin 2022 ou jeudi 23 juin 2022 possible vendredi 24 juin	lundi 27 juin 2022 à 15h	lundi 11 juillet 2022 inclus
session 6 / juillet	dimanche 3 juillet 2022	mercredi 6 juillet 2022	Paris Nice	jeudi 7 juillet 2022 vendredi 8 juillet 2022	lundi 18 juillet 2022 ou mardi 19 juillet 2022 possible mercredi 20 juillet	jeudi 21 juillet 2022 à 15h	jeudi 4 août 2022 inclus
session 7 / septembre	dimanche 28 août 2022	mercredi 31 août 2022	Paris Nice	jeudi 1er septembre 2022 vendredi 2 septembre 2022	vendredi 9 septembre 2022 ou lundi 12 septembre 2022	mardi 13 septembre 2022 à 15h	mardi 27 septembre 2022 inclus

* 10 jours ouvrés à compter du lendemain des résultats

